



12 juillet 2018

Lettre Client N° 20

Cher Client,

**Sujet:** REACH et DuPont

Cette communication est une mise à jour concernant l'information relative au statut d'enregistrement suivant REACH de DuPont, après la date d'enregistrement du 31 mai 2018.

Pour toutes les substances fabriquées ou importées dans l'Espace économique européen (EEE)\*, le règlement européen CE N° 1907/2006 (REACH) impose un enregistrement :

au plus tard le 30 novembre 2010

pour un volume > 1000 t/a

pour un volume > 100 t/a lorsque la substance est classée R50/R53

pour un volume >1 t/a lorsque la substance est classée CMR, catégorie 1 ou 2

[règlement européen CE N° 1907/2006 (REACH), article 23]

au plus tard le 31 mai 2013

pour un volume > 100 t/a

et au plus tard le 31 mai 2018

pour un volume de 1 à 100 t/a.

Concernant les articles fabriqués ou importés dans l'EEE, la même obligation s'applique pour les substances destinées à être rejetées dans l'environnement [Règlement européen CE N° 1907/2006 (REACH), article 7 (2)]. Cette obligation cesse avec l'enregistrement en amont pour l'usage donné. [Règlement européen CE N° 1907/2006 (REACH), article 7 (6)].

Le département de DuPont Transportation and Advanced Polymers confirme avoir complété avec succès l'enregistrement des substances pour lesquelles DuPont avait une obligation d'enregistrement. Pour les substances devant être enregistrées par les fournisseurs, l'approvisionnement de nos matières premières n'a pas engendré de défaut d'enregistrement. Par conséquent, aucune rupture d'approvisionnement de nos produits n'est intervenue.

L'information ci-dessus reflète nos connaissances à ce jour et notre appréciation actuelle du status d'enregistrement.

Avec l'expression de mes sentiments distingués,

Dr. Line Fanichet

PS&R Consultant

Transportation & Advanced Polymers, Specialty Products Division, DowDuPont™

\* Espace économique européen (EEE):

L'Espace économique européen comprend les États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.



Du Pont International Operations Sarl.  
2, chemin du Pavillon  
CH-1218 Le Grand-Saconnex / Genève  
Suisse  
Tel. +41-22-717-6755 / Fax.: - 6602

Pour les mises à jour de nos informations, merci de visiter notre site Internet

[www.reach.dupont.com](http://www.reach.dupont.com)

Cette information est basée sur notre niveau de connaissance actuel. Elle ne constitue pas une obligation contraignante. Bien que cette information soit fournie d'extrême bonne foi, aucune représentation ou garantie n'est faite concernant son achèvement ou son exactitude et aucune responsabilité ne sera acceptée pour dégâts de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la dépendance vis-à-vis de cette information.

Comme DuPont ne peut pas se rendre compte de tous les aspects de votre business et de l'impact que le règlement REACH a pour votre compagnie, DuPont vous encourage fortement à vous familiariser avec le règlement REACH afin de vous conformer à ses conditions et chronologies.

DuPont n'a pas l'intention de modifier son offre de produits due à l'introduction de REACH, sous condition que ce nouveau règlement REACH n'impose pas des obstacles commerciaux ou techniques qui nuiraient à la santé de nos businesses. Cependant, du fait de sa dépendance à ses fournisseurs, DuPont ne contrôle pas complètement cette décision. Une évaluation faite par l'industrie chimique montre que certains produits chimiques risquent de disparaître du marché européen. Cela aurait comme conséquence de devoir reformuler certains de nos produits et de les requalifier, voir même, dans des cas extrêmes, de complètement les changer.

Pour votre information, consulter aussi le site Web REACH de la commission européenne :

[http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach\\_intro.htm](http://ec.europa.eu/environment/chemicals/reach/reach_intro.htm)